

# INSCRIPTION CINE LECTURE

2025-2026



Vous pouvez vous inscrire que vous soyez adhérents ou non à l'OCCE. Le coût de cette action est de 0.50 euro par enfant + coût de la séance. Les classes non adhérentes règleront le coût de la séance + 0,50€ +l'adhésion à l'OCCE de 2,21€/élève. Le coût de la séance de cinéma dépend des négociations avec le cinéma et se situe autour de 4 euros par enfant. Liste des films proposés [ICI](#). Plus d'informations sur le dispositif ? [ICI](#)

**Merci de remplir une fiche par enseignant [A ADRESSER PAR MAIL A : [ad01@occe.coop](mailto:ad01@occe.coop)]**

Nom de l'école	
Lieu du cinéma ( <b>entourer le cinéma qui vous concerne</b> )	Châtillon sur Chalaronne - Trévoux - Bourg <b>(PROJECTION DU FILM EN JANVIER)</b>
Adresse mail où vous contacter	
Nom de l'enseignant	
Niveau de classe	
Effectif d'élèves	
Films envisagés (écrire dans l'ordre de préférence)	- - -
N° de la coop à facturer ( <b>envoi de la facture par mail</b> ). Ne jamais régler le cinéma directement.	001-

Un atelier pédagogique aura lieu le **mercredi 15/10/2025 à Bourg à 14H** pour les cinémas de Bourg/Trévoux et Chatillon sur Ch. Cet atelier a pour but de **présenter** le dispositif, **découvrir** le contenu des malles, **constituer** des groupes pour valider chaque projection, **échanger** autour de sa pratique coopérative de classe, **favoriser et encourager** les échanges entre écoles **et participer à un atelier « Techniques du cinéma ».**

La participation à cet atelier pédagogique n'est pas obligatoire mais conseillée à tous ceux qui découvrent l'action ou qui ont envie de partager leur expérience. **Toutes les écoles s'engagent à récupérer et ramener les malles empruntées sur Bourg.**

Je soussigné(e), ..... m'engage à participer à l'atelier pédagogique le mercredi 15/10/25

Je soussigné(e), .....ne participerai pas à l'atelier mais m'engage à récupérer la malle à Bourg un autre jour, **sur prise de RV par mail à [ad01@occe.coop](mailto:ad01@occe.coop).**

Signature :

Les malles doivent être vérifiées lors de leur récupération. Aucune contestation sur le nombre de livres ne pourra être retenue ensuite. Les livres non rendus sont automatiquement commandés par l'OCCE et facturés aux coopératives.